



Arrêté du maire de la commune de BLOYE -74150- HAUTE-SAVOIE

OBJET :**ARRETÉ DE CIRCULATION POUR TRAVAUX.**

La Maire de BLOYE, Haute-Savoie,

VU l'article L.2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande d'arrêté de circulation en date du 12 février 2026 faite par la société SARL ARBO'NILS, Monsieur Nils HOARAU,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation au 41 Route de Massingy sur la Route Départementale 910 dans un but de sécurité publique afin de permettre des travaux d'élagage et rabattage de la haie de bambous avec camion nacelle par la société SARL ARBO'NILS du jeudi 26 février 2026 au vendredi 27 février 2026,

VU l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les travaux seront réalisés en agglomération sur la Route Départementale 910, pour une durée de 1 jour calendaire du jeudi 26 février 2026 au vendredi 27 février 2026 de 08h00 à 17h00. Une restriction sur section courante sera établie avec basculement de circulation sur chaussée opposée. Une circulation alternée sera mise en place par feux tricolores. Il y aura une suppression de voie dont une seule voie supprimée. Les véhicules légers et poids lourds auront l'interdiction de dépasser. Les travaux seront des travaux d'élagage et rabattage de la haie de bambous avec camion nacelle par la société SARL ARBO'NILS (cf. demande d'arrêté de police de la circulation + plan + photo). L'intervention des travaux durera 1 jour calendaire du 26/02/2026 au 27/02/2026.

Article 2 : La sécurisation sera mise en place par la société SARL ARBO'NILS pour Monsieur Nils HOARAU. Le présent arrêté sera placé de façon visible pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : à Monsieur le Président du Conseil Départemental de Haute-Savoie, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Rumilly, Monsieur le Chef de Corps des Services de Secours de Rumilly, Monsieur l'Agent de Maîtrise du CERD d'Alby-sur-Chéran, Monsieur le Chef du Service Transports Scolaires de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, la société SARL ARBO'NILS pour Monsieur Nils HOARAU, Madame la Maire de Bloye, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et annexé au registre des arrêtés du Maire.

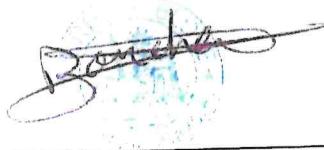
SLOW

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Président du Conseil Départemental de Haute-Savoie
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Rumilly,
- Monsieur le Chef de Corps des Services de Secours de Rumilly,
- Monsieur Hervé ISEPPY, Agent de Maîtrise, CERD d'Alby-sur-Chéran,
- Monsieur le Chef du Service Transports Scolaires de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie,
- Monsieur Nils HOARAU, la société SARL ARBO'NILS,
- Affichage en mairie de Bloye.

Acte rendu exécutoire après publication
ou affichage en date du :

Madame la Maire,
Isabelle BOUCHET.



Fait à BLOYE, le 12 février 2026
**Madame la Maire,
Isabelle BOUCHET.**

